

<i>Nom de la politique</i>		
Addenda de sélection pour les Championnats du monde jeunesse 2025 Équipes d'arc recourbé et d'arc à poulies Winnipeg, MB – du 17 au 24 août 2025		
(la « politique »)		
<i>Date d'approbation</i>	<i>Date d'activation</i>	<i>Mise à jour :</i>
3 décembre 2024	1 ^{er} janvier 2025	N/A
<i>Cycle d'examen</i>		<i>Lien vers</i>
Rédigé par : Gestionnaire de la haute performance de TAC Examiné/modifié par : Groupe consultatif technique pour le tir à l'arc recourbé, Groupe consultatif technique pour le tir à l'arc à poulies Approuvé par : Conseil d'administration de TAC		<ul style="list-style-type: none"> ● Politiques de Tir à l'arc Canada ● Formulaire d'inscription des athlètes ● Page de l'événement de la Coupe Canada Est ● Page de l'événement de la Coupe Canada Ouest ● Livre de règlements 2 de TAC

1. But

La présente politique de sélection a pour but de définir un processus clair, équitable et transparent pour la sélection des athlètes qui représenteront le Canada aux Championnats du monde jeunesse 2025 qui se tiendront à Winnipeg, au Manitoba, du 17 au 24 août 2025.

Des critères de sélection spécifiques à chaque discipline seront utilisés pour sélectionner les athlètes en fonction de la valeur stratégique d'un événement afin d'atteindre l'objectif de performance central de Tir à l'arc Canada (TAC), qui est de créer un potentiel d'atteinte du podium durable pendant les compétitions internationales et de mettre l'accent sur le développement des archers de la catégorie jeunesse au Canada, en les soutenant jusqu'à la compétition de haute performance au niveau senior.

2. Admissibilité à la sélection

Tous les athlètes qui souhaitent être admissibles à la sélection doivent répondre aux critères d'admissibilité standard suivants :

- a. Être admissible à concourir pour le Canada selon les règles d'admissibilité des fédérations internationales, de World Archery (WA) et de Tir à l'arc Canada.
- b. Dans le cas de cet événement, il faut être né entre 2005 et 2012 pour être admissible à la sélection
 - i. Cet événement concerne les catégories d'âge U-21 et U-18. Les athlètes admissibles à la sélection seront autorisés à concourir dans une catégorie d'âge supérieure, mais seulement la catégorie supérieure immédiate.
 1. Par exemple, un athlète de moins de 18 ans peut soumettre son intention d'être sélectionné pour la catégorie d'âge U-21. Un athlète de moins de 15 ans peut soumettre son intention pour la catégorie d'âge

U-18. Un athlète de moins de 15 ans **ne peut pas** soumettre son intention d'être sélectionné pour la catégorie d'âge U-21.

- c. Être en règle avec TAC.
- d. Signer et soumettre un accord de l'athlète de Tir à l'arc Canada pour l'année de compétition concernée et se conformer à ses conditions générales.
- e. Faire preuve d'une attitude positive et professionnelle envers les coéquipiers, les entraîneurs, le personnel de soutien et TAC.
- f. Se conformer à la Politique canadienne antidopage et aux programmes de localisation des athlètes et de contrôle antidopage du Centre canadien pour l'éthique dans le sport.
- g. Suivre chaque année la formation exigée par Tir à l'arc Canada, conformément au Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) et au Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), comme indiqué ci-dessous :
 - i. Exigences du module de formation antidopage en ligne du CCES (module L'ABC du sport sain) au moins deux (2) semaines avant le départ pour un événement d'équipe nationale ou pour tout événement international quand l'inscription à l'événement doit se faire par l'intermédiaire de TAC.
 - ii. Achever les modules de formation sur le sport sécuritaire tels que décrits par la gestionnaire de la haute performance.
 - iii. Le non-respect de ces exigences entraînera la suspension de la participation de l'athlète à l'événement de l'équipe nationale ou à l'événement international jusqu'à ce que les exigences soient remplies.
- h. Payer tous les frais exigés à TAC dans les délais communiqués par TAC.
- i. Avoir obtenu tous les pointages de qualification applicables dans des compétitions admissibles et définies sous la gouvernance des organisations suivantes :
 - Tir à l'arc Canada
 - Programme de haute performance de Tir à l'arc Canada
 - World Archery
 - Organisation membre de World Archery

3. Autorité de sélection

La sélection de TAC sera orientée par des critères objectifs et subjectifs. L'objectif de TAC est de fournir autant d'informations que possible concernant l'application des critères de sélection afin que l'athlète ait la meilleure chance possible de comprendre et d'obtenir la sélection.

Le responsable technique identifié ou son représentant est responsable de la nomination des athlètes auprès de la gestionnaire de la haute performance (GHP) pour la participation aux événements conformément à la politique de sélection et aux critères spécifiques à l'événement. La GHP ratifiera toute nomination de ce type et approuvera la sélection à l'événement, à l'exception des grands événements (Jeux olympiques, Jeux panaméricains, championnats du monde et Jeux du Commonwealth). Dans le cas des grands événements, la GHP est chargée de recommander les athlètes au panel de ratification de la sélection pour ratifier la sélection conformément à la politique de sélection et à tout critère spécifique à l'événement.

Pour cet événement, un panel de ratification de la sélection sera établi et sera composé des personnes suivantes :

- Un membre du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada

Addenda à la sélection pour les Championnats du monde jeunesse 2025

- Deux (2) membres indépendants et neutres

La composition finale du panel de ratification de la sélection sera communiquée une fois confirmée.

4. Processus de sélection

4.1 Conditions d'inscription

Les athlètes doivent soumettre une déclaration d'intention pour figurer sur la liste longue de sélection des Championnats du monde jeunesse. Un athlète peut soumettre son intention s'il répond à toutes les exigences d'admissibilité énoncées à l'article - Critères d'admissibilité, du présent addenda et s'il répond à l'un des critères de performance suivants :

1. Avoir participé ou participera à un grand événement en 2024 et/ou 2025. Un grand événement est un événement qui consiste en des duels à élimination directe. Les événements admissibles comprennent :
 - a. Championnats canadiens sur cible en plein air 2024
 - b. Coupe Canada Est et/ou Coupe Canada Ouest
 - c. Séries d'épreuves de qualification de l'équipe de tir à l'arc des États-Unis (USAT)
 - d. Championnats provinciaux sur cible en plein air - les athlètes seront invités à fournir un lien vers leurs résultats éliminatoires des championnats provinciaux, car tous les championnats provinciaux ne se déroulent pas selon une formule de duels. Seuls les championnats provinciaux dont le format de duels éliminatoires suit le format décrit dans le livre de règlements de Tir à l'arc Canada (Livre 2) seront acceptés.
2. Le formulaire d'intention est disponible à l'adresse suivante :
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScpl3fW6mhEhB5Tr2x-t7OCa3bwIHFL14crrncFrv3shD-bDQ/viewform>
3. Avoir obtenu le pointage minimal indiqué pour sa catégorie d'âge (décrit dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous), **entre le 1^{er} mai 2024 et le 13 juillet 2025** :
 - a. tout événement 720 inscrit, approuvé et répertorié dans le calendrier de Tir à l'arc Canada (<https://archerycanada.ca/fr/tournois/>) et le système lanseo (<https://can.service.ianseo.net/General/CompetitionList.php>). Ceci comprend :
 - i. Événements locaux, nationaux et de club - les événements doivent être inscrits auprès de Tir à l'arc Canada une semaine avant le début de l'événement. Les inscriptions de dernière minute ne seront pas acceptées et ne seront pas approuvées par Tir à l'arc Canada.
 - ii. Événements provinciaux
 - iii. Coupe Canada régionale et/ou championnats nationaux de Tir à l'arc Canada
 - b. tout événement international inscrit d'un membre de World Archery (Séries d'épreuves de qualification des États-Unis), ou;
 - c. tout événement des Championnats jeunesse de World Archery ou de World Archery America :
 - i. Championnats panaméricains de la jeunesse et des maîtres 2024
 - ii. Épreuve de qualification finale pour les Jeux panaméricains juniors
 - iii. Championnats de la jeunesse et des maîtres ouverts de Santiago 2025

Tableau 1 : Pointages de qualification minimaux pour l'arc à poulies

Catégorie de genre	Catégorie d'âge	Norme de pointage internationale
Femmes	U-18	635
	U-21	650
Hommes	U-18	662
	U-21	660

Tableau 2 : Pointages de qualification minimaux pour l'arc recourbé

Catégorie de genre	Catégorie d'âge	Norme de pointage internationale
Femmes	U-18	594
	U-21	596
Hommes	U-18	604
	U-21	614

Athletes' intent must be submitted through the following Google form not later than May 23 2025. The intent form is to allow for leadership to be notified at the specific events of athletes to evaluate for Depth Pool Ranking, which is outlined below.

L'intention des athlètes doit être soumise via le formulaire Google suivant au plus tard le 23 mai 2025. Le formulaire d'intention permet aux dirigeants d'être informés des événements spécifiques des athlètes à évaluer pour le classement du tableau de profondeur, qui est décrit ci-dessous.

4.2 Classement du tableau de profondeur des athlètes

Les athlètes qui ont soumis leur intention avant la date limite et qui sont admissibles à la sélection pour l'équipe des Championnats du monde jeunesse 2025 seront nommés pour la sélection dans l'équipe en fonction de 2 domaines d'évaluation :

1. Évaluation du profil de médaille d'or (voir l'annexe A), réalisée dans l'un des événements décrits ci-dessous au paragraphe 4.2.1
2. Performance de l'athlète, comme indiqué ci-dessous au paragraphe 4.2.2

4.2.1 Profil de médaille d'or :

Les athlètes qui répondent aux normes minimales de qualification et qui ont soumis leur intention devront subir au moins une (1) évaluation par les dirigeants techniques de leur discipline par rapport au profil de médaille d'or. Les évaluations du profil de médaille d'or seront effectuées par la gestionnaire de la haute performance et d'autres dirigeants techniques identifiés dans le cadre des événements suivants :

Événement	Lieu	Dates	Informations sur l'événement et inscription
Coupe Canada Ouest	Calgary, AB	30 mai au 1 ^{er} juin 2025	Informations sur l'événement
Coupe Canada Est	Caledon, ON	20 au 22 juin 2025	Informations sur l'événement

Le profil de médaille d'or de Tir à l'arc Canada évalue les athlètes sur des compétences subjectives qui touchent les domaines suivants :

1. Préparation à la compétition - comprend la posture/l'alignement technique, « l'attaque » du tir et la prise de décision tactique de l'athlète
2. Dynamique d'équipe - la capacité de l'athlète à travailler en équipe, la communication, les compétences en leadership et les relations d'athlète à athlète et d'athlète à entraîneur

Pour voir l'évaluation complète du profil de médaille d'or, veuillez consulter l'annexe A du présent addenda.

Le personnel désigné par Tir à l'arc Canada à chaque événement observera les athlètes identifiés et effectuera l'évaluation à la fin de la compétition. Les athlètes recevront une copie de leur évaluation et les pointages seront disponibles sur le site Web de Tir à l'arc Canada. Les pointages et les liens seront ajoutés une fois les évaluations commencées.

Si un athlète participe à plus d'un des événements ci-dessus et reçoit plusieurs évaluations, son évaluation finale consistera en une moyenne de toutes les évaluations reçues.

Le pointage d'un athlète du profil de médaille d'or équivalra à un total sur une possibilité de 32. Son pointage final comptera pour 25 % de ses points de sélection (pondération de 25 %).

4.2.2 Points de performance des athlètes

Après avoir atteint les pointages de qualification minimaux (voir les tableaux 1 et/ou 2), les athlètes devront montrer leur capacité à être compétitifs sur la scène internationale.

Les pointages des athlètes admissibles seront recueillis, calculés en moyenne et représentés par rapport aux données du niveau de compétence des archers (NCA). Cette valeur sera représentée et comparée aux normes internationales de potentiel de médaille pour leur âge et leur discipline. Cela produira un pointage NCA pour chaque athlète et sera enregistré comme « points de performance » des athlètes dans le classement du tableau de profondeur. Les points de performance équivalront à 75 % de leurs

points de sélection dans le classement du tableau de profondeur des athlètes.

Les points de performance des athlètes seront calculés en moyenne à partir d'un total de **quatre (4) pointages de rondes 720, comprenant ce qui suit :**

- Leur pointage de qualification minimal soumis
- Un (1) pointage de la Coupe Canada 2025 - Ouest ou Est
- 2 pointages supplémentaires d'une ronde de 720
 - Les pointages doivent être obtenus dans le cadre d'événements admissibles, identifiés dans le paragraphe 4.2.3 ci-dessous.

Les pondérations finales des points de performance et l'évaluation du profil de médaille d'or seront ensuite combinées pour déterminer le classement final et l'ordre de nomination des athlètes dans l'équipe des Championnats du monde jeunesse 2025.

4.2.3 Événements identifiés et admissibles

Les pointages admissibles aux points de performance des athlètes doivent être obtenus dans le cadre de l'un des événements décrits dans le paragraphe 4.1.2 ci-dessus, **entre le 1^{er} mai 2024 et le 13 juillet 2025.**

4.2.4 Distance par rapport à la ligne de potentiel de médaille internationale

Les athlètes peuvent gagner des points bonus supplémentaires en fonction de leur moyenne finale de pointages dans des rondes de 720 (total de 4 pointages), comme indiqué au paragraphe 4.2.2, et de la différence entre leur valeur NCA finale et celle de la ligne de potentiel de médaille internationale (LPMI). Des points de bonification seront attribués et ajoutés à leurs points de performance comme suit :

- La moyenne des athlètes est égale au PMI : +2 points de bonification
- La moyenne des athlètes dépasse le PMI : +2 PB pour l'obtention de la moyenne de PMI + différence totale au-dessus du PMI
- La moyenne des athlètes est inférieure au PMI : aucun point de bonification n'est attribué

Le PMI est déterminé en faisant la moyenne des pointages de rondes de 720 d'athlètes internationaux de compétition qui ont régulièrement obtenu un résultat parmi les huit meilleurs dans le cadre des événements de World Archery et internationaux, en faisant la moyenne tout au long de leur carrière, et en réajustant aux pointages appropriés pour les catégories d'âge et les distances spécifiques. Pour chaque valeur de PMI, veuillez consulter le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Valeurs de PMI pour l'arc recourbé

Catégorie de genre	Catégorie d'âge	Valeur de potentiel de médaille internationale	Pointage moyen estimé pour une ronde de 720
Homme	U-18	91,6	656
Femme	U-18	86,5	642
Homme	U-21	96,8	670
Femme	U-21	92,0	658

Tableau 4 : Valeurs de PMI pour l'arc à poulies

Catégorie de genre	Catégorie d'âge	Valeur de potentiel de médaille internationale	Pointage moyen estimé pour une ronde de 720
Homme	U-18	106	676
Femme	U-18	99,0	658
Homme	U-21	106	676
Femme	U-21	99,0	658

4.3 Exemple de classement de tableau de profondeur

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'évaluation du profil de médaille d'or, de points de performance et de points de bonification pour le classement de 2 archers hypothétiques :

Tableau 5. Exemple de classement

Nom	Pointage de préparation à la compétition	Pointage de dynamique d'équipe	Pointage de PMO total	Pointage pondéré de 25 % du PMO	PMI	NCA	NCA pondéré (75 %)	Points de bonification	Pointage total	Classement
A1	12,30	17,30	29,60	7,400	91,6	76,2	57,150	0	64,55	2
A2	11,40	10,30	21,70	5,425	91,6	97,7	73,275	8,1	86,8	1

4.4 - Nomination des athlètes et annonce de l'équipe

Après la date limite du **13 juillet 2025** pour les pointages admissibles, le classement final du tableau de profondeur sera publié et distribué à tous les athlètes admissibles. Les 3 meilleurs archers par sexe, âge et discipline + 1 remplaçant seront nommés au panel de ratification de la sélection (PRS) pour la sélection finale de l'équipe des Championnats du monde jeunesse 2025 au plus tard le 15 juillet 2025.

Les nominations pour l'équipe des Championnats du monde jeunesse 2025 ne seront pas officielles tant que les nominations ne seront pas ratifiées par le PRS.

Les athlètes nommés seront informés de leur nomination au panel, puis de leur ratification par le panel. Si, pour une raison quelconque, la nomination d'un athlète n'est pas ratifiée par le panel, l'explication sera fournie par écrit à l'athlète.

Une fois la ratification terminée et que toutes les positions auront été acceptées par les athlètes, Tir à l'arc Canada annoncera publiquement l'équipe par le biais de nos voies de communication habituelles.

5. Exceptions et exemptions

Sélection conditionnelle

- Sauf indication explicite dans le document sur les critères de sélection, la sélection conditionnelle d'un athlète peut être effectuée en fonction des circonstances dans lesquelles l'athlète bénéficie d'une prolongation pour répondre aux critères de sélection ou d'admissibilité requis.
- Toute circonstance de ce type doit être examinée et approuvée par la personne désignée ayant autorité, dans ce cas l'entraîneur national junior et/ou la gestionnaire de la haute performance.

Circonstances atténuantes :

- Il peut s'agir de tout un ensemble de circonstances et de causes prohibitives pour lesquelles un athlète n'est pas en mesure de satisfaire aux exigences de la présente politique de sélection ou de l'addenda dans les délais impartis.
- Dans le cas où il y aurait plus de places que d'athlètes qui atteignent le minimum de points de sélection, Tir à l'arc Canada se réserve le droit de nommer des athlètes qui n'ont pas atteint le minimum de points de sélection pour compléter une équipe en vue de participer aux compétitions des rondes par équipes ou par équipes mixtes.

Les circonstances prises en compte, sans toutefois s'y limiter, sont les suivantes :

- Raisons de santé importantes, y compris blessure ou maladie, pour lesquelles TAC peut demander les documents appropriés et compétents définissant ces raisons de santé par le médecin de l'athlète. TAC peut procéder à un examen indépendant de la validité des documents, ce qui peut inclure une consultation avec le médecin de l'athlète.
- Retards de voyage incontrôlables
- Équipement perdu ou volé
- Deuil familial (conjoint, parents, frères et sœurs)
- ou autres facteurs qui peuvent être pris en compte

TAC peut apporter des modifications à la présente politique de sélection avant la tenue d'un événement de sélection si TAC détermine que cela est nécessaire pour mettre en œuvre l'objectif de performance énoncé par TAC tel qu'il est indiqué dans le présent document ou pour faciliter le processus de sélection. Cependant, de telles modifications ne doivent pas, dans la mesure du possible et nonobstant toute circonstance imprévue ou exceptionnelle, modifier les critères de fond pour évaluer les athlètes aux fins de la sélection, à moins qu'il ne soit possible de fournir aux athlètes concernés un préavis suffisant pour leur permettre de se préparer à l'événement de sélection. Toute modification de la présente politique de sélection doit être communiquée aux athlètes concernés le plus tôt possible par le biais des voies de communication habituelles de TAC.

6. Exigences après la sélection

Après la sélection, tous les athlètes doivent se conformer aux exigences suivantes :

1. Toutes les exigences énoncées dans la présente politique de sélection ou dans tout document de critères de sélection applicable.
2. Toutes les exigences de l'accord de l'athlète de TAC.
3. Informer immédiatement le CPC ou la GHP de toute maladie ou blessure qui affecte raisonnablement la capacité de l'athlète à concourir au niveau attendu pour l'événement applicable.
4. Se conformer au code de conduite de TAC et se conformer à toutes les politiques de TAC.
5. Fournir à TAC tous les documents requis.
6. Participer à l'ensemble des événements, activités et réunions requis et se conformer aux plans de voyage établis pour l'événement et tout camp d'entraînement spécifique avant l'événement.
 - a. À l'heure actuelle, Tir à l'arc Canada attend la confirmation du COL quant aux dates auxquelles nous pourrions utiliser les installations. Les détails seront communiqués à tous les participants inscrits aux essais dès que ces informations seront connues.
7. Respecter les directives spécifiques du programme (par exemple, l'équipement, les vêtements).
8. Payer tous les frais facturés d'ici le **1^{er} août 2025**.
 - a. Tir à l'arc Canada émettra une facture dès la sélection de l'athlète au sein de l'équipe des Championnats du monde jeunesse. Comme le paiement final au comité d'organisation devra être effectué avant la date limite susmentionnée, s'il y a une différence entre la facture estimée et le paiement final, une facture ajustée et/ou une facture de suivi pourra être requise pour chaque athlète.

7. Désélection ou retrait d'un athlète d'un événement

Tout athlète peut être exclu de l'équipe et/ou de l'événement s'il :

- A. enfreint les articles, les règlements et/ou les politiques de TAC.
- B. enfreint les exigences de l'accord de l'athlète de TAC.
- C. est incapable, pour des raisons de santé, de concourir selon les normes requises de l'avis du CPC, de la GHP, du responsable de l'ESI et/ou du PRS (après avoir reçu l'avis d'un médecin).
- D. n'a pas réussi à maintenir sa performance et/ou à adhérer aux critères de sélection spécifiques à l'événement tels que décrits dans l'addenda de sélection.
- E. n'a pas réussi à satisfaire aux normes minimales d'entraînement établies par le CPC ou la GHP pour la compétition.

- F. se retire volontairement.
- G. fournit des informations frauduleuses ou trompeuses.

8. Circonstances inhabituelles ou imprévues

En cas de circonstances inhabituelles ou imprévues liées à la mise en œuvre de cette politique et telles que déterminées par le CHP de Tir à l'arc Canada, le CHP dispose de toute la latitude nécessaire pour résoudre le problème comme il l'entend, en tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents. Remarque : tout exercice de ce pouvoir discrétionnaire sera soumis au droit administratif canadien relatif aux principes d'équité.

9. Divergences et modifications

Les documents sur les critères de sélection et l'admissibilité aux épreuves sont fondés sur les règles et règlements de World Archery tels qu'ils sont actuellement connus et compris. En cas de changements apportés par World Archery (WA) qui pourraient avoir une incidence sur les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada sera lié par ces changements. Dans un tel cas, les règlements de WA seront immédiatement distribués aux athlètes concernés, et Tir à l'arc Canada examinera et modifiera le présent document pour se conformer aux nouveaux règlements ou aux nouvelles conditions.

Les documents sur les critères de sélection sont fondés sur les dernières informations dont dispose Tir à l'arc Canada. Cependant, les sélections sont toujours soumises à des circonstances imprévues et peuvent ne pas tenir compte de toutes les éventualités possibles.

En outre, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent addenda de sélection tel que rédigé en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans le document sur les critères de sélection, en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (le cas échéant), et conformément aux objectifs de performance et à la philosophie et à l'approche de sélection énoncés dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, TAC communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

10. Appels

La politique d'appel de Tir à l'arc Canada régira tout appel lié aux sélections d'équipe. La politique est disponible sur le site Web de Tir à l'arc Canada à l'adresse <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>.

Dans le cas de toute contestation liée à l'interprétation linguistique entre les versions anglaise et française pour toute sélection, la version anglaise prévaudra sur la version française.

11. Financement

Tant que le budget de l'exercice 2024-2025 n'aura pas été annoncé et finalisé par les partenaires financiers de Tir à l'arc Canada (Sport Canada, À nous le podium, etc.), les niveaux de financement pour cet événement ne sont pas encore connus.

Addenda à la sélection pour les Championnats du monde jeunesse 2025

Une fois connus, ce document sera mis à jour et le financement potentiel sera communiqué à tous les athlètes inscrits à ce moment. Tir à l'arc Canada prévoit que le budget sera finalisé et que le soutien spécifique à l'événement sera déterminé entre février et mars 2025.

Annexe A : Profil de médaille d'or

Critère du PMO	Compétence	1	2	3	4
Préparation à la compétition	« Attaquer le tir »	L'athlète attaque rarement le tir	L'athlète attaque parfois le tir	L'athlète attaque souvent le tir	L'athlète attaque toujours le tir
	Réponse de l'athlète aux défis (tels que la météo, l'aspect mental, etc.) Prise de décision tactique	L'athlète est rarement capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions pour maximiser le résultat	L'athlète est parfois capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions pour maximiser le résultat	L'athlète est souvent capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions pour maximiser le résultat	L'athlète est toujours capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions pour maximiser le résultat
	Rondes de 720 : capacité de l'athlète à rester concentré et à exécuter des plans de performance (PP)	L'athlète reste rarement concentré pendant toute la durée de la ronde de 720	L'athlète reste parfois concentré pendant toute la durée de la ronde de 720	L'athlète reste souvent concentré pendant toute la durée de la ronde de 720	L'athlète reste toujours concentré pendant toute la durée de la ronde de 720
	Posture/Alignement technique	L'athlète maintient rarement une technique et une posture appropriées	L'athlète maintient parfois une technique et une posture appropriées	L'athlète maintient souvent une technique et une posture appropriées	L'athlète maintient toujours une technique et une posture appropriées
Pointage total de dynamique d'équipe de l'athlète					/16
Critère du PMO	Compétence	1	2	3	4
Dynamique d'équipe	Travail d'équipe	L'athlète soutient rarement l'entraînement et la performance de ses coéquipiers	L'athlète soutient parfois l'entraînement et la performance de ses coéquipiers	L'athlète soutient souvent l'entraînement et la performance de ses coéquipiers	L'athlète soutient toujours l'entraînement et la performance de ses coéquipiers
	Communication	L'athlète communique rarement avec la direction technique ou ses coéquipiers	L'athlète communique parfois avec la direction technique ou ses coéquipiers	L'athlète communique souvent avec la direction technique ou ses coéquipiers	L'athlète communique toujours avec la direction technique ou ses coéquipiers
	Leadership	L'athlète fait rarement preuve d'initiative ou de désir d'être un leader de l'équipe	L'athlète fait parfois preuve d'initiative ou de désir d'être un leader de l'équipe	L'athlète fait souvent preuve d'initiative ou de désir d'être un leader de l'équipe	L'athlète fait toujours preuve d'initiative ou de désir d'être un leader de l'équipe
	Relation athlète-entraîneur	La relation entre l'athlète et l'entraîneur est	La relation entre l'athlète et l'entraîneur est parfois compatible	La relation entre l'athlète et l'entraîneur est	La relation entre l'athlète et l'entraîneur est

		rarement compatible		souvent compatible	toujours compatible
Pointage total de dynamique d'équipe de l'athlète					/16
Pointage total de l'athlète					/32